

Dossier de présentation
29 septembre 2022

Parcoursup : bilan de la procédure d'admission 2022

parcoursup.fr

 [@parcoursup_info](https://twitter.com/parcoursup_info)

  [@parcoursupinfo](https://www.instagram.com/parcoursupinfo)

etudiant.gouv.fr

  [@etudiant.gouv](https://www.facebook.com/etudiant.gouv)

esr.gouv.fr — education.gouv.fr

Sommaire

1.

Parcoursup 2022 : les chiffres clés **p. 4**

2.

Les idées reçues **p. 10**

3.

Une procédure efficace pour répondre **p. 12**
aux attentes des candidats et des formations

4.

Parcoursup, une plateforme au service **p. 24**
de l'égalité d'accès et de réussite
dans l'enseignement supérieur

5.

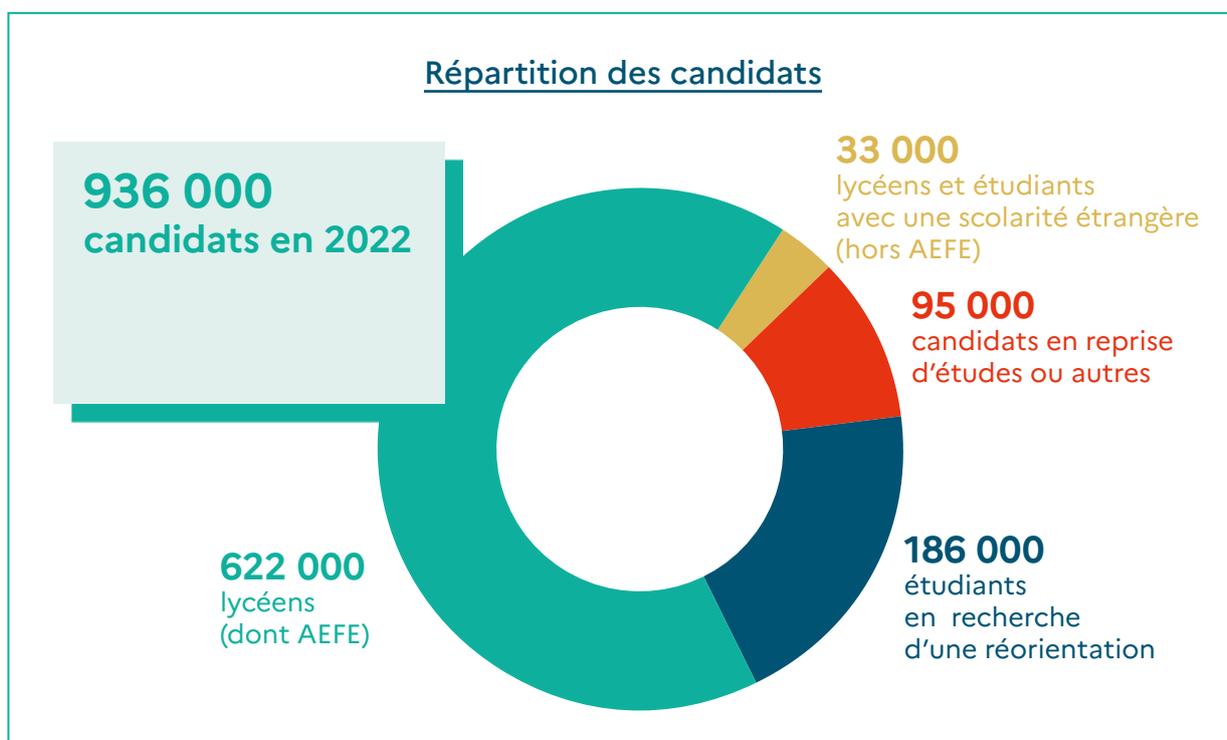
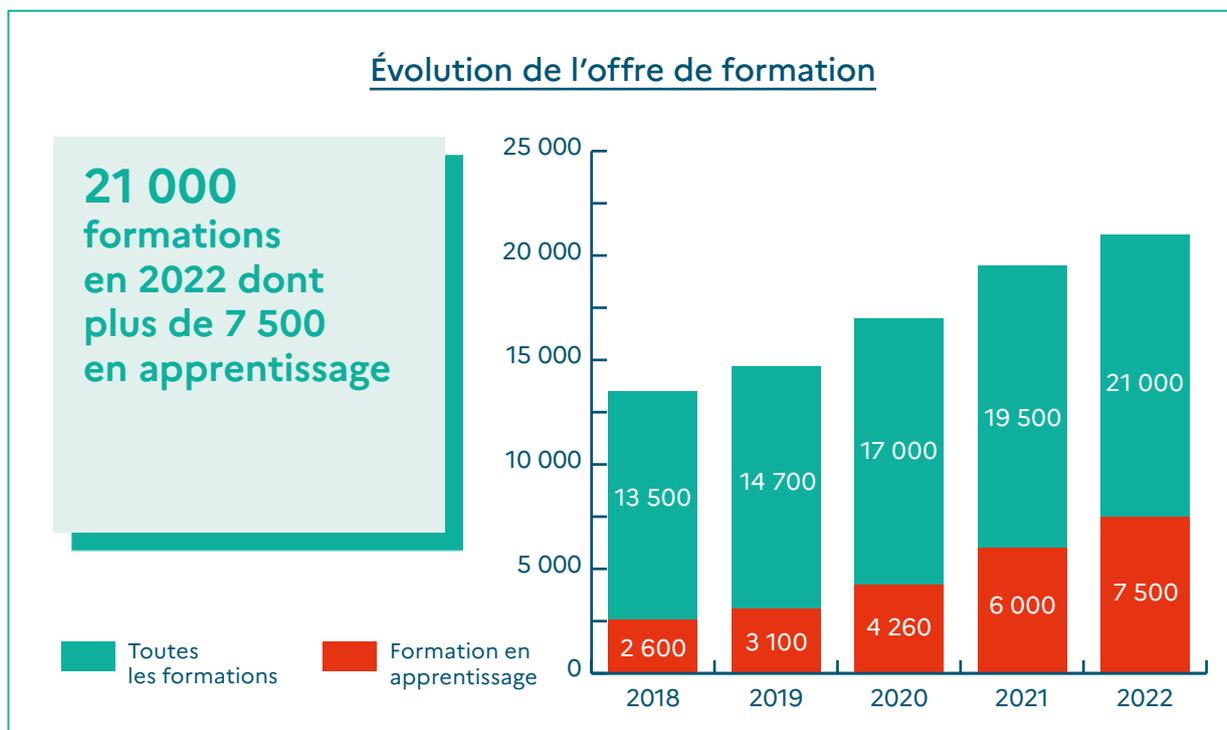
Une plateforme jugée utile qui s'inscrit **p. 34**
dans une démarche d'amélioration continue

6.

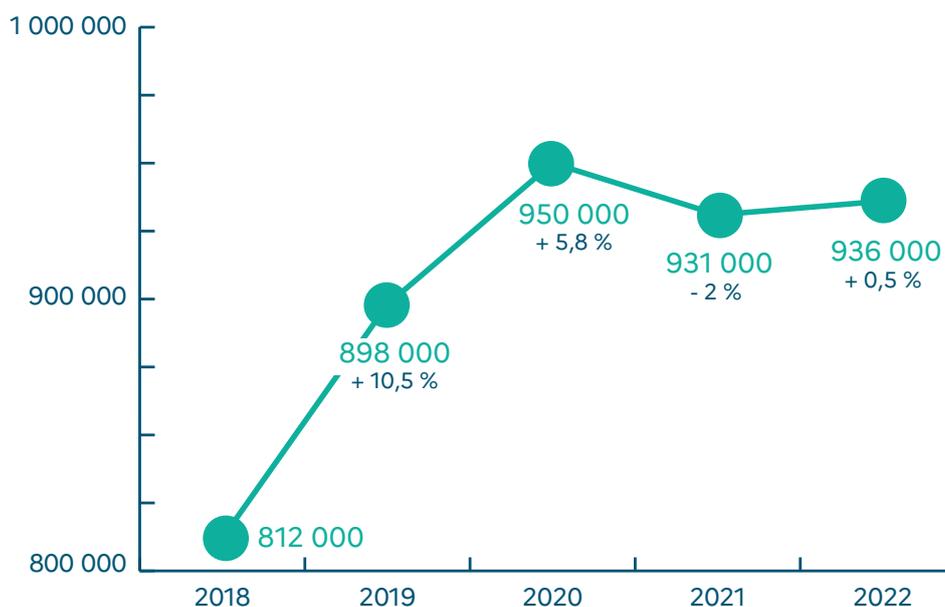
Vers Parcoursup 2023 **p. 38**

1. Parcoursup 2022 : les chiffres clés

Une offre de formation diversifiée pour répondre à tous les projets de poursuite d'études supérieures

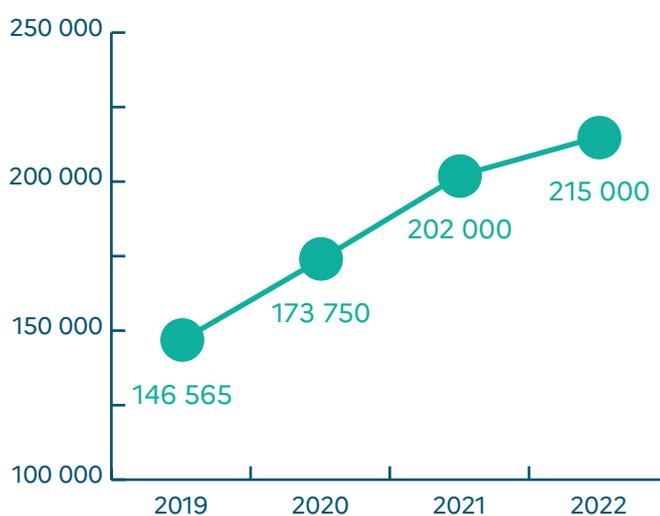


Évolution du nombre de candidats entre 2018 et 2022



Évolution du nombre de candidats ayant formulé des vœux en apprentissage

Un engouement confirmé pour l'apprentissage : plus de **215 000** candidats ont confirmé au moins un vœu en apprentissage



11,6 millions
de vœux et sous-vœux pour des formations
sous statut étudiant
Soit 12,3 vœux en moyenne

Une phase d'admission raccourcie et plus rapide pour réduire l'attente des candidats

Une phase d'admission principale raccourcie : de **108 jours** en 2018 à **44 jours** en 2022, soit **64 jours** en moins.

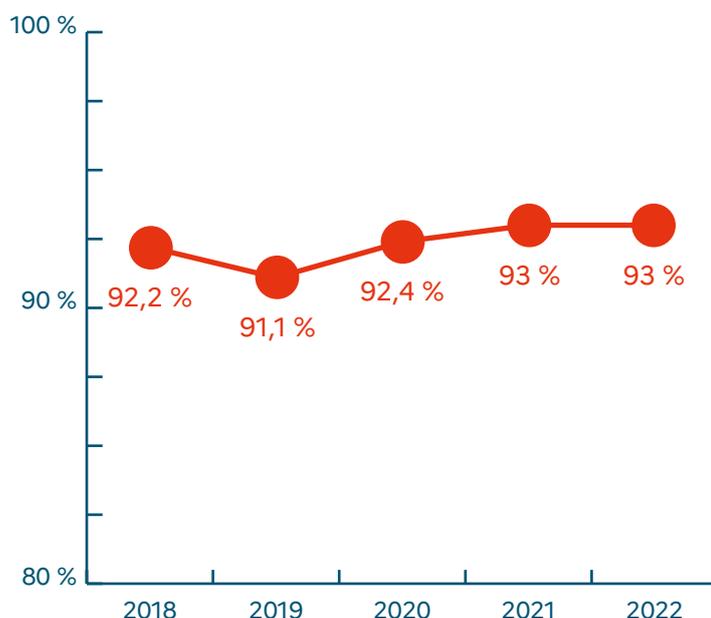


3,8 millions
de propositions d'admission formulées aux candidats (+4% par rapport à 2021)

810 730
candidats ont reçu une ou plusieurs propositions d'admission

Évolution du taux de proposition aux lycéens

93 %
des lycéens ont reçu au moins une proposition, soit **578 370** candidats



83,9%
des étudiants en réorientation ont eu au moins une proposition, soit près de **156 000** candidats (1, 2 point de plus qu'en 2021)

Parcoursup, une plateforme au service de l'égalité d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur

Des places prioritaires pour les bacheliers technologiques et professionnels dans les filières courtes

Bacheliers technologiques

Plus de 50%
des bacheliers technologiques ont reçu une proposition d'admission en IUT

Bacheliers professionnels

76,1%
des bacheliers professionnels ont reçu une proposition d'admission en STS



Les cordées de la réussite, un réel bénéfice :
95,5% des lycéens engagés dans une cordée de la réussite ont reçu au moins une proposition d'admission

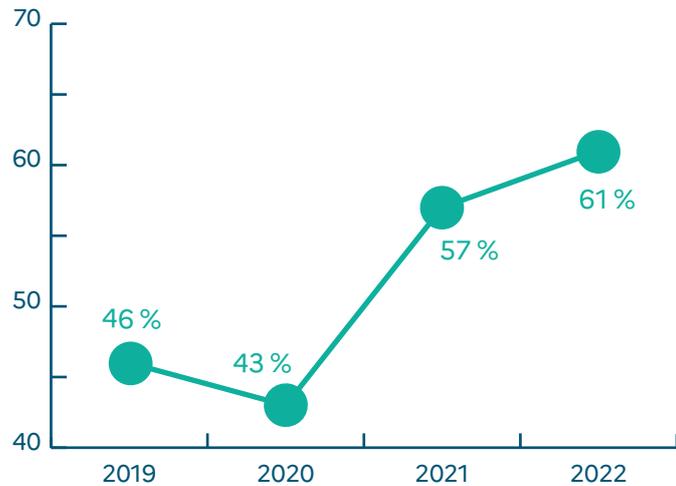


91,2%
des lycéens boursiers ont reçu une proposition d'admission

Oui-si : près de **1 700** dispositifs d'aide à la réussite proposés via Parcoursup qui vont bénéficier à près de **27 000** étudiants.

Évolution de la part des lycéens boursiers ayant demandé l'aide à la mobilité Parcoursup

20 500 lycéens boursiers ont demandé l'aide à la mobilité Parcoursup, soit **61%** des lycéens éligibles à l'aide à la mobilité Parcoursup



L'accompagnement personnalisé des candidats



18 900 candidats ont saisi l'accompagnement de la CAES*



160 bacheliers sont encore accompagnés par les CAES à la fin de la procédure

*commission d'accès à l'enseignement supérieur

3 canaux d'assistance usagers disponibles tout au long de la procédure



La messagerie accessible depuis le dossier Parcoursup



Le numéro vert (service accessible aux personnes sourdes et malentendantes)



Les réseaux sociaux

2.

Les idées reçues

→ **Les personnes sans proposition d'admission à la fin de la phase principale ont-elles été laissées sans accompagnement ?**

Non. Depuis le début du mois de juillet, dans toutes les académies, les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) ont été activées pour accompagner les candidats qui en faisaient la demande depuis leur dossier Parcoursup afin de les aider à trouver une formation pour la rentrée. Des séquences d'information spécifiques via 11 campagnes d'appels téléphoniques, des mailings et des sms personnalisés ont été organisées pour inciter les candidats à se saisir de cette opportunité.

A la fin de la phase principale, 3 296 candidats avaient sollicité cet accompagnement. Au total, à l'issue de la procédure 2022, 18 900 candidats ont saisi la CAES de leur académie. On constate que ce chiffre diminue depuis 2020 compte tenu de la baisse de la démographie lycéenne ainsi que de la meilleure efficacité de la phase principale et de l'orientation.

À l'issue de la procédure Parcoursup 2022, 160 bacheliers étaient encore accompagnés par les CAES qui restent mobilisées jusqu'à la fin du mois d'octobre pour leur proposer une solution. Les autres candidats ont trouvé une solution soit via la CAES soit via la phase complémentaire ou ont quitté la plateforme. Ils ont pu poursuivre d'autres projets : en 2022, 187 000 lycéens et étudiants avaient indiqué en confirmant leurs vœux avoir simultanément d'autres projets d'insertion dans la vie active, de formation hors parcoursup ou d'études à l'étranger.

→ **L'analyse des candidatures est-elle effectuée directement par la plateforme Parcoursup avec un algorithme ?**

Non, la plateforme Parcoursup assure la mise en relation entre les candidats qui formulent librement leurs vœux et les formations qui analysent ces candidatures au regard de leurs attendus et critères, publiés sur la plateforme.

Pour l'analyse des candidatures, les établissements mettent en place des commissions d'examen des vœux composés principalement d'enseignants. En fin de procédure, chaque formation rend compte des critères et modalités d'analyse utilisés dans un rapport publié sur Parcoursup.

→ **Est-ce que Parcoursup a accru la sélection à l'université ?**

Non. Que veut dire « sélection à l'université ? ». Imaginons une formation qui affiche une capacité d'accueil de 40 étudiants par exemple. Une formation sélective est une formation qui n'est pas obligée de recruter 40 candidats. Une filière non sélective, elle, remplira ses capacités d'accueil. Cela n'a jamais changé dans le temps avec Parcoursup. En revanche, ce qui a changé avec l'apparition de la plateforme, c'est la façon de remplir la capacité d'accueil des formations non sélectives.

Auparavant, les inscriptions se faisaient par ordre d'arrivée dans la nuit devant le bureau ou bien par tirage au sort. Désormais, cela se fait à partir de l'examen des dossiers. Il s'agit d'une décision volontaire et assumée, pour plus de méritocratie.

3.

**Une procédure
efficace
pour répondre
aux attentes
des candidats
et des formations**

L'accompagnement progresse et est apprécié des lycéens

Une étude d'opinion a été réalisée par l'institut Ipsos auprès des lycéens inscrits sur Parcoursup. Elle révèle que l'accompagnement dispensé au lycée est perçu positivement.

Plus de 7 candidats sur 10 déclarent avoir été accompagnés dans leur lycée lors de l'inscription et de la création de leur dossier (77%, contre 73% l'an passé) ainsi qu'au moment de la formulation et de la confirmation de leurs vœux (75%, +5 points). Le plus souvent, cet accompagnement a eu lieu principalement au lycée dans le cadre d'une procédure mise en place par l'établissement. Point positif, l'accompagnement s'est, de l'avis des bacheliers, globalement mieux passé que ce qu'ils avaient anticipé. C'est notamment le cas lors de la phase d'inscription et de création du dossier sur Parcoursup : les néo-bacheliers sont cette année 55%, contre 51% en 2021, à considérer que les choses se sont mieux passées que prévues.

Même si les sites Parcoursup (et son moteur de recherche) et celui de l'Onisep demeurent les dispositifs les plus utiles pour les recherches de formation et la construction d'un projet d'orientation, les candidats de cette année 2022 soulignent de nouveau – après deux années de crise sanitaire, **l'importance des journées portes-ouvertes des établissements supérieurs et des salons de l'orientation.**

Ce bon accueil général quand sont évoqués le projet d'orientation et l'accompagnement s'explique notamment par **le degré assez élevé de préparation des lycéens** : près des trois quarts d'entre eux (74%) déclarent avoir commencé à réfléchir à leurs choix de formation post-baccalauréat avant la Terminale (39% y pensant même dès la seconde, voire avant).

Les informations disponibles sur la plateforme restent appréciées. En particulier, les informations relatives au taux d'accès des formations aident les lycéens à avoir une idée de leur possibilité de succès concernant leurs candidatures (71%, +1 point) ou des autres formations pour lesquelles ils pourraient faire des vœux pour réaliser leurs projets (52%, -1 point).

S'agissant des pistes d'amélioration possibles, les candidats souhaiteraient que l'accompagnement leur permette de découvrir davantage de formations auxquelles ils n'avaient pas pensé auparavant, afin de contribuer à élargir leur champ des possibles.

En résumé, le bilan de cette phase de candidature demeure largement positif : Parcoursup a permis aux candidats de formuler librement les vœux qu'ils souhaitaient, dans le secteur géographique de leur choix (près de chez eux comme en dehors de leur académie). Enfin, près de la moitié des candidats a pu formuler des vœux pour des formations découvertes grâce au moteur de recherche des formations auxquelles ils n'avaient pas pensé (45%, -2).

Une assistance et des conseils disponibles tout au long de la procédure

→ **A tout moment de la procédure, les candidats et leur famille ainsi que les équipes pédagogiques peuvent solliciter les conseillers Parcoursup, déployés au niveau national et dans chaque académie, pour être accompagnés.**

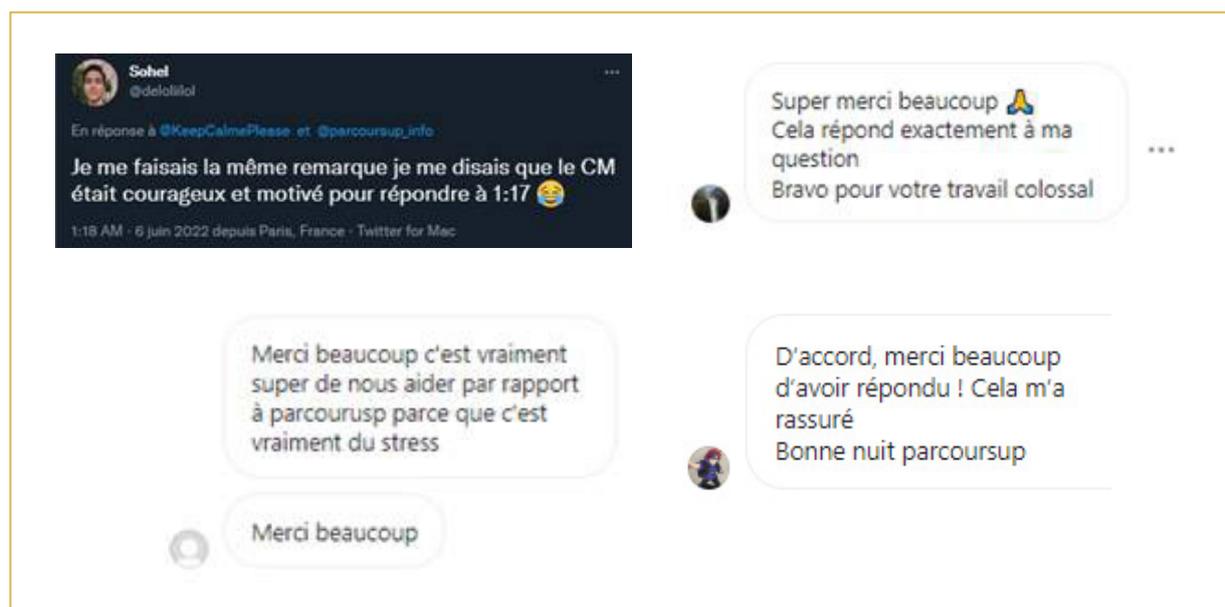
Ils sont disponibles via :

- **la messagerie** du dossier Parcoursup
- **le numéro vert** (ouvert de 10h à 16h en semaine et avec des horaires élargis lors des grandes étapes de la procédure)
- **les réseaux sociaux** ([Instagram](#), [Twitter](#), [Facebook](#))

Des permanences spécifiques sont organisées les soirs et week-end pour répondre aux questions des candidats lors de moments importants de la procédure.

La satisfaction des lycéens vis-à-vis de ces services reste très positive (étude Ipsos) :

A titre d'exemple, 85% des lycéens se déclarent satisfaits de l'utilisation des vidéos tutos et ils sont 81% à apprécier l'accompagnement proposé via les réseaux sociaux.



Verbatims des candidats (numéro vert)

«J'appréhendais d'utiliser Parcoursup car je n'avais entendu que des critiques. À l'usage, je trouve que le fonctionnement est très bien avec en plus la possibilité de vous appeler»

«On est nombreux à vous appeler, l'attente peut être longue pour vous avoir, mais ça fait du bien de vous avoir au téléphone, heureusement que vous êtes là pour nous aider».

«J'ai appelé plusieurs fois le numéro vert et je tenais à vous remercier car à chaque fois vous êtes très agréables, à l'écoute et de bon conseil».

→ **Une série de vidéos tutoriels** mise à disposition des candidats pour expliquer chaque étape de la procédure. Ces vidéos comptabilisent **près 660 000 vues au total et sont appréciées par 85% des lycéens (étude Ipsos)**.

→ **Plus d'une cinquantaine de sessions de tchats et de live** avec les lycéens, les étudiants et les fédérations de parents d'élèves.

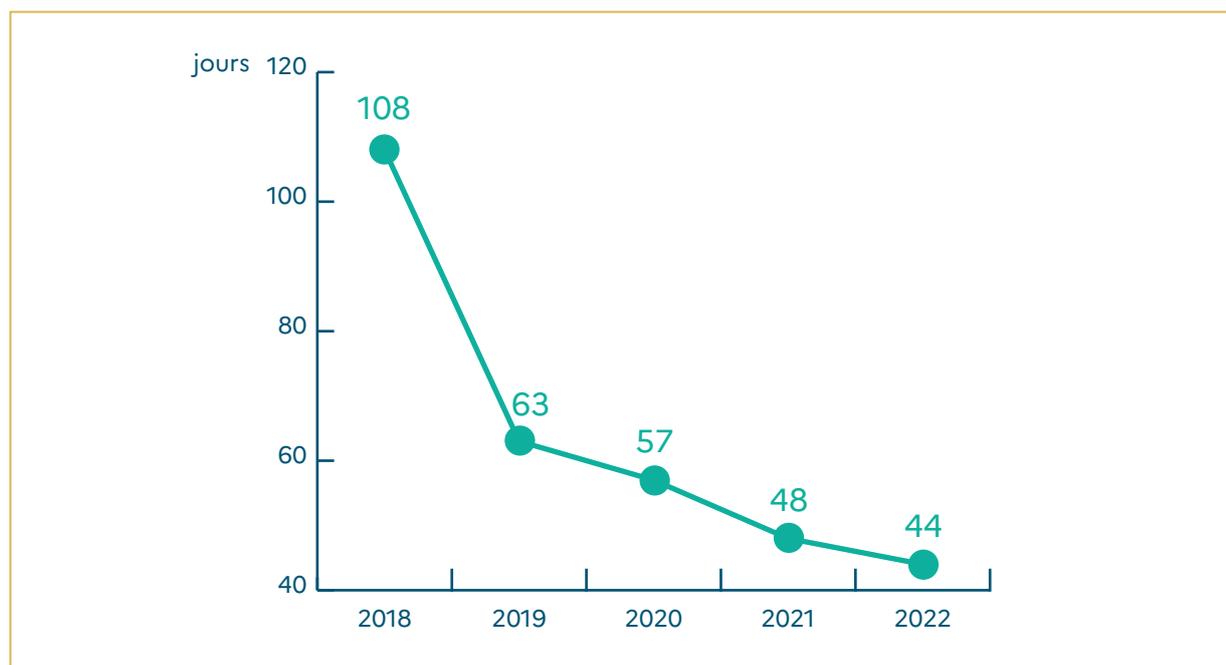
→ **Avec les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES), les candidats bénéficient d'un accompagnement pour trouver une formation lorsqu'ils n'ont pas eu de proposition en phase principale.** Dans chaque académie, la CAES mobilise les professionnels du rectorat et des établissements d'enseignement supérieur pour trouver des solutions aux candidats qui la sollicitent. Elle travaille également en lien avec les services universitaires d'orientation et les acteurs territoriaux de l'orientation.

Une phase d'admission raccourcie et rendue plus rapide pour réduire l'attente des candidats

Parcoursup fonctionne et s'améliore continuellement depuis cinq ans pour répondre aux attentes des usagers et simplifier l'accès au premier cycle de l'enseignement supérieur. Parmi les enjeux d'amélioration identifiés dès 2018, l'accélération de la phase d'admission et la réduction du délai d'attente des candidats pour recevoir les propositions d'admission sont prioritaires. En effet, en améliorant ces deux aspects de la procédure, l'objectif est de réduire le stress ressenti par les candidats tout en répondant au souhait des établissements d'enseignement supérieur de remplir leurs formations plus tôt et d'organiser au mieux leur rentrée. La session 2022 enregistre de bons résultats sur ces objectifs.

Une phase d'admission raccourcie pour une procédure plus rapide

Depuis 2018, la phase d'admission a été progressivement raccourcie : elle est passée de **108 jours en 2018** (du 22 mai au 5 septembre 2018) à **44 jours en 2022** (du 2 juin au 16 juillet 2022). **Elle a donc été réduite de près de 60%**. Cela a permis de réduire le délai d'attente, de faciliter le remplissage des formations tout en garantissant un accompagnement constant des candidats via des mails et alertes sms, ainsi que les différents services d'assistance Parcoursup (messagerie intégrée dans le dossier, numéro vert et réseaux sociaux).



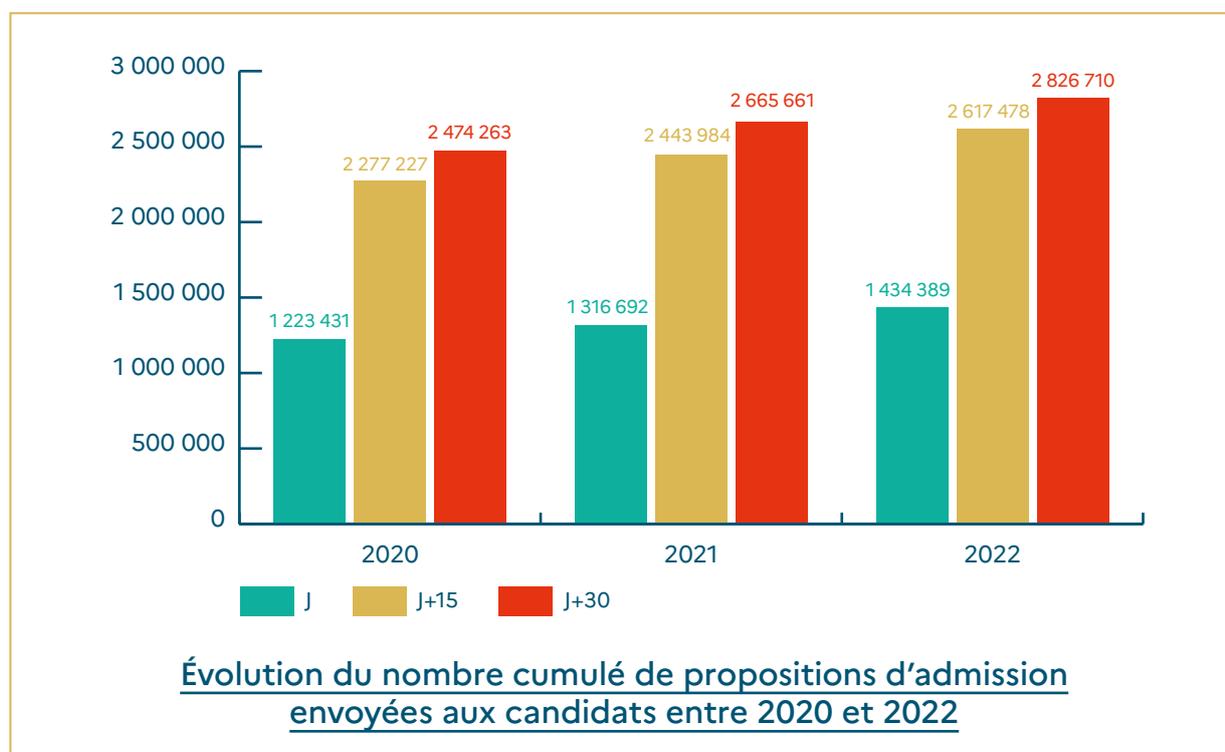
Plus de propositions d'admission reçues par les candidats et plus vite

En parallèle du raccourcissement de la phase d'admission, une réflexion a été conduite sur les délais de réponse aux propositions d'admission en tenant compte des comportements des candidats observés depuis 2018. **Les délais de réponse ont été resserrés pour permettre à plus de candidats de recevoir des propositions d'admission et de les recevoir plus rapidement.**

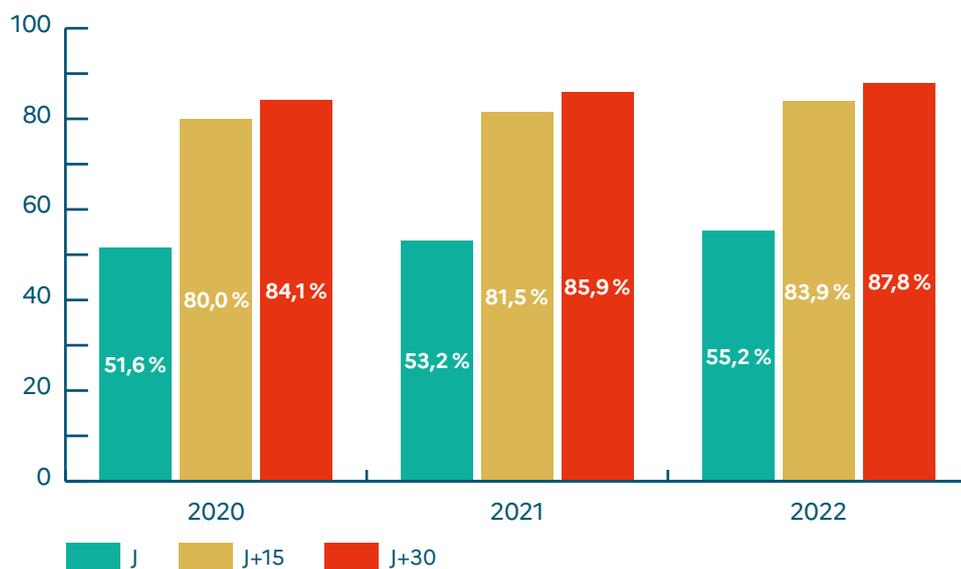
En moyenne, les candidats ont donc moins attendu en 2022 que l'an passé pour obtenir une proposition d'admission.

Ces évolutions ont été appréciées par les lycéens puisque selon l'étude Ipsos 2022 relative à Parcoursup, **68% des lycéens sont satisfaits du délai dans lequel ils ont reçu leurs propositions d'admission** (+4 points par rapport à 2021).

Plus de propositions d'admission adressées aux candidats



Des propositions qui sont reçues plus rapidement par un plus grand nombre de candidats



Évolution de la part des lycéens qui ont reçu au moins une proposition d'admission entre 2020 et 2022

Des résultats d'admission comparables à 2021 pour les lycéens et en progression pour les étudiants en réorientation

En 2022, les formations ont fait près de 3,8 millions de propositions d'admission aux candidats, soit une progression de 4% par rapport à 2021. Au final, pour la session 2022, sur l'ensemble des candidats, plus de **810 730 candidats ont reçu une ou plusieurs propositions d'admission, soit 86,6% d'entre eux**. Plus de 640 262 candidats ont accepté une proposition d'admission, soit près de 79% de ceux qui ont reçu une proposition d'admission.

La démographie particulière de 2022 : plus de candidats, mais moins de lycéens

La procédure 2022 s'inscrit dans un contexte particulier : la plateforme a accueilli à la fois plus de candidats (936 000, contre 931 000 en 2021) mais moins de lycéens (622 000, contre 635 000 en 2021) en raison de la baisse de démographie enregistrée en terminale.

Elle s'inscrit également, après deux années de restrictions liées à la crise sanitaire, dans une période marquée tant par la reprise de l'emploi, en particulier des jeunes, le fort développement de l'apprentissage et la disponibilité de possibilités extérieures, ainsi que les poursuites d'études à l'étranger, qui avaient été réduites pendant la crise sanitaire.

Sur Parcoursup, cela s'illustre par le fait que davantage de candidats ont indiqué, au moment de confirmer leurs vœux en avril, qu'ils poursuivaient en parallèle un autre projet : ils étaient 142 000 lycéens et 45 000 étudiants à l'indiquer dans leur dossier en 2022, soit 11 000 candidats de plus qu'en 2021.

L'admission des lycéens, y compris ceux scolarisés dans les lycées français à l'étranger (AEFE)

À la fin de la procédure, ils sont **578 370 à avoir reçu au moins une proposition, soit 93% d'entre eux, un taux comparable à celui de 2021**.

- **96,9% des bacheliers généraux** ont reçu au moins une proposition d'admission.
- **82,6% des bacheliers professionnels** ont reçu au moins une proposition d'admission.
- **90,1% des bacheliers technologiques** ont reçu au moins une proposition d'admission.

Selon l'étude Ipsos 2022, 72% des lycéens manifestent leur satisfaction à l'égard des formations dans lesquelles ils ont été acceptés (70% en 2021).

Plus de **483 135 lycéens** ont accepté une proposition d'admission cette année (**soit 83,5% des lycéens qui en ont reçu une**). Ce taux prend en compte le contexte particulier de l'année 2022 rappelé ci-avant.

L'admission des étudiants en réorientation

À la fin de la procédure, **155 776 étudiants en réorientation ont reçu au moins une proposition d'admission soit 83,9% d'entre eux, contre 82,7% en 2021.**

Ils sont 99 982 à avoir accepté une proposition (soit 64,1% des étudiants qui en ont reçu une). Le taux d'acceptation d'une proposition d'admission est moins important que celui des lycéens car de nombreux étudiants formulent des vœux de précaution sur Parcoursup en attendant leurs résultats de 1^{er} année de la formation dans laquelle ils étudient déjà (ils sont près d'un quart à avoir indiqué avoir un autre projet que Parcoursup lorsqu'ils ont confirmé leurs vœux en avril 2022).

L'apport de la phase complémentaire

Avec une phase principale plus efficace, moins de candidats ont eu recours à la phase complémentaire : 95 322 candidats ont fait au moins un vœu en phase complémentaire, contre 108 150 en 2021. Au total, **73 750 candidats ont reçu une proposition d'admission, soit 77,4% d'entre eux contre 76,2% en 2021.**

La phase complémentaire permet aux candidats, en priorité ceux qui n'ont pas de proposition d'admission, de formuler de nouveaux vœux pour des formations ayant des places disponibles. Un accompagnement est assuré pour inviter les candidats à se saisir de cette opportunité et de la diversité des formations proposées.

L'apprentissage, un mode de formation très attractif auprès des jeunes

La mobilisation du Gouvernement pour le développement de l'apprentissage s'est renforcée cette année afin de proposer plus de formations en apprentissage sur Parcoursup : 7 530 formations en apprentissage ont été proposées sur Parcoursup (+25,5% par rapport à 2021).

A titre d'illustration, afin de répondre aux besoins de recrutement dans le secteur paramédical, une nouvelle formation en apprentissage préparant à un diplôme universitaire bac + 2 a été référencée sur Parcoursup : le DEUST Préparateur/technicien en pharmacie.

Les apprentis suivent un parcours de formation en pharmacie et dans un centre de formation en apprentissage (CFA) ayant signé une convention avec une université. Plus de 3 700 places ont été proposées dans 52 CFA répartis dans une vingtaine d'académies.

Plus de candidats et plus de propositions

Cette offre en apprentissage répond à une véritable attente des candidats qui sont plus nombreux à faire des vœux en apprentissage et à faire le choix de ce mode de formation :

- **215 597 candidats** (+6,3% par rapport à 2021)
- **42 757 candidats ont eu au moins une proposition d'admission en apprentissage** (+15% par rapport à 2021)
- **33 475 candidats ont accepté une proposition d'admission en apprentissage** (+23,8% par rapport à 2021)
- **Les lycéens professionnels sont presque 2 fois plus nombreux à faire des vœux en apprentissage que les lycéens généraux**
- **Le nombre de candidats qui ne font que des vœux en apprentissage sur Parcoursup a progressé de 16,4% par rapport à 2021**

Le nombre de contrats conclus via Parcoursup est encore inférieur à la réalité des admissions en apprentissage au niveau post baccalauréat. Toutes les formations éligibles ne sont en effet pas encore intégrées sur la plateforme, de nombreux contrats restent conclus directement sans passer sur Parcoursup. L'intégration des formations en apprentissage éligibles à Parcoursup se poursuivra dans la perspective de la session 2023.

De nombreux services mis à disposition pour aider les futurs apprentis dans leur recherche d'emploi

La Bonne Alternance, accessible depuis Parcoursup, offre un accès complet et exhaustif aux offres d'emploi en apprentissage recueillies par Pôle Emploi : celles des entreprises susceptibles de recruter un apprenti, pour encourager des candidatures spontanées, ainsi que celles déposées directement via un service simplifié par les TPE et PME.

Le module « RDV Apprentissage », expérimenté depuis 2021, pour faciliter la mise en relation des candidats avec des CFA. Une fonctionnalité « Prendre rendez-vous » a été ajoutée sur Parcoursup pour permettre aux jeunes de laisser leurs coordonnées au CFA de leur choix, pour être contactés par mail ou par téléphone dans un délai de 4 jours.

Pour accompagner les candidats à trouver leur contrat d'apprentissage, des **modules de mise en situation** ont également été expérimentés auprès d'un panel de jeunes, autour de 4 points de passage vers l'apprentissage : prendre contact avec un CFA, rechercher un employeur et préparer un entretien avec un employeur, s'intégrer dans l'entreprise. Ces contenus permettent de répondre aux interrogations principales des jeunes présents sur Parcoursup.

Dans le cadre de la **mobilisation interministérielle pour la rentrée 2022 de l'apprentissage**, il a été demandé aux préfets, recteurs d'académie et directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, de réactiver ou de consolider les cellules régionales interministérielles d'accompagnement des jeunes qui souhaitent entrer en apprentissage et éprouvent des difficultés à trouver un employeur. Ce dispositif de coordination et d'action interministérielle, déployé dans les territoires, a pour mission de mobiliser les acteurs (centres de formation d'apprentis, opérateurs de compétences, employeurs) et l'ensemble des leviers de mise en relation entre offre et demande d'apprentissage.

L'accompagnement des commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)

Inscrit au cœur de la loi « Orientation et réussite des étudiants » (ORE), l'accompagnement personnalisé des candidats mis en place par les CAES permet d'apporter des solutions concrètes et personnalisées aux candidats sans proposition qui souhaitent entrer dans l'enseignement supérieur.

Les CAES sont organisées au niveau de chaque académie et structurées autour d'un partenariat solide avec les responsables des formations de l'enseignement supérieur mais aussi avec des partenaires territoriaux : régions, missions locales, acteurs du service public de l'emploi.

Les CAES ont pu être sollicitées :

→ **dès le 2 juin 2022**, au début de la phase d'admission, par des candidats ayant des besoins spécifiques (situation de handicap ou médicale, charges de famille, sportifs de haut-niveau) pour demander à bénéficier du droit au réexamen de leur dossier et faire valoir leur situation ou leur besoins particuliers.

→ **dès le 1^{er} juillet 2022**, par les candidats sans proposition d'admission pour demander l'accompagnement individualisé de la CAES de leur académie en charge de leur trouver la formation la plus adaptée à leur projet en fonction des places disponibles.

Des séquences d'information spécifiques via 11 campagnes d'appels téléphoniques, des mailings et des sms personnalisés ont été organisées pour inciter les candidats à se saisir de cette opportunité.

En 2022, **18 900 candidats ont saisi cette année la CAES de leur académie**. On constate que ce chiffre diminue depuis 2020 compte tenu de la baisse de la démographie lycéenne ainsi que de la meilleure efficacité de la phase principale.

À l'issue de la procédure Parcoursup 2022, 160 bacheliers étaient encore accompagnés par les CAES qui restent mobilisées jusqu'à la fin du mois d'octobre pour leur proposer une solution. Parmi ces 160 bacheliers, près des 2/3 sont des bacheliers professionnels, contre 30% de bacheliers technologiques et moins de 10% de bacheliers généraux.

Les autres candidats ont trouvé une solution soit via la CAES soit via la phase complémentaire ou ils ont quitté la plateforme pour poursuivre d'autres projets (en 2022, 187 000 lycéens et étudiants avaient indiqué en confirmant leurs vœux avoir simultanément d'autres projets d'insertion dans la vie active, de formation hors parcoursup, d'études à l'étranger...).

4. Parcoursup, une plateforme au service de l'égalité d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur

Les dispositions de la loi ORE du 8 mars 2018 et de la loi de programmation pour la recherche du 24 décembre 2020 confient à la procédure Parcoursup la responsabilité de mettre en œuvre des dispositifs favorisant l'égalité d'accès et de réussite à l'enseignement supérieur.

Un meilleur accès des lycéens boursiers à l'enseignement supérieur et à la mobilité

L'application de taux boursiers prévus par la loi ORE du 8 mars 2018 permet d'augmenter le nombre de lycéens boursiers admis dans l'enseignement supérieur et de contribuer ainsi à la diversité sociale dans l'ensemble des formations disponibles, y compris les plus sélectives. Pour mémoire, entre 2018 et 2021, la part des bacheliers boursiers admis dans l'enseignement supérieur a augmenté en passant de 20 % à 25 % (rapport du Comité éthique et scientifique de Parcoursup – février 2022).

Pour l'année 2022, la part des lycéens boursiers qui ont reçu une proposition d'admission se stabilise au niveau atteint depuis 2020, soit neuf lycéens boursiers sur 10. On estime à **près de 12 300 le nombre de lycéens boursiers pour lesquels les taux boursiers ont été décisifs dans leur affectation**. Ces lycéens se sont inscrits dans une formation pour laquelle ils n'auraient vraisemblablement pas eu de proposition en phase principale sans l'application des taux minimum de boursiers.

→ **Plus de 12 350 formations** sont concernées par l'application des taux boursiers.

→ **Plus de 143 066 lycéens boursiers** ont reçu au moins une proposition d'admission, soit **91,2 %** d'entre eux.

→ **117 207 lycéens boursiers** ont accepté une proposition d'admission, soit **81,9 %** d'entre eux.

Les projets de **mobilité des lycéens boursiers** sont également soutenus via l'aide à la mobilité Parcoursup de 500 € mise en place via le réseau des œuvres universitaires pour ceux d'entre eux qui souhaitent s'inscrire dans une formation située hors de leur académie de résidence.

Pour 2022, **plus de 20 500 lycéens boursiers ont sollicité cette aide**. La part des lycéens éligibles ayant sollicité l'aide s'établit à **61,4 %**, soit **4 points de plus qu'en 2021**.



Focus sur la mobilité des lycéens boursiers dans et vers l'Île-de-France



Mobilité des lycéens boursiers de l'académie de Versailles vers l'académie de Paris

+ 4 557 lycéens boursiers de l'académie de Versailles ont reçu une proposition d'admission à Paris, **soit une progression de 4,83% par rapport à 2021.**

2 198 l'ont acceptée.



Mobilité des lycéens boursiers de l'académie de Paris vers l'académie de Versailles

+ 1 691 lycéens boursiers de l'académie de Paris ont reçu une proposition d'admission de l'académie de Versailles, **soit une progression de 1,2% par rapport à 2021.**

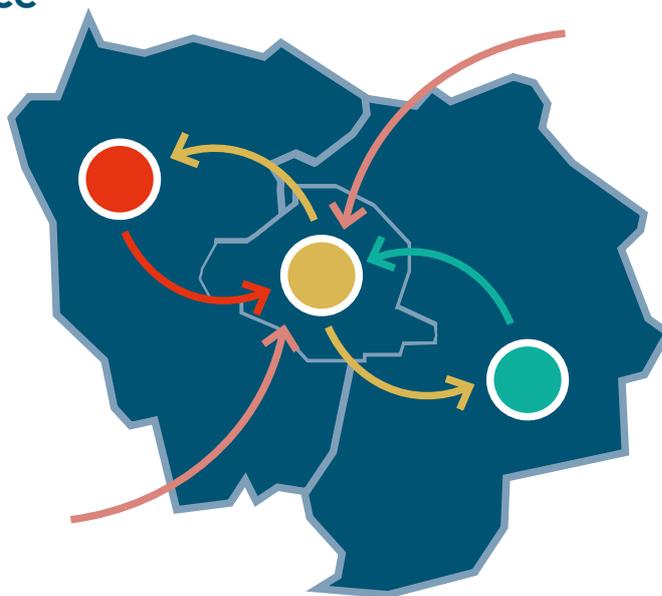
446 l'ont acceptée.



Mobilité des lycéens boursiers de l'académie de Paris vers l'académie de Créteil

+ 2 094 lycéens boursiers de l'académie de Paris ont reçu une proposition d'admission de l'académie de Créteil, **soit une progression de 0,3% par rapport à 2021.**

714 l'ont acceptée.



Mobilité des lycéens boursiers de l'académie de Créteil vers l'académie de Paris

+ 6 221 lycéens boursiers de l'académie de Créteil ont reçu une proposition d'admission à Paris, **soit une progression de 5,75% par rapport à 2021.**

3 120 l'ont acceptée.



Mobilité des lycéens boursiers résidant dans une académie hors Île-de-France vers Paris

+ 4 748 lycéens boursiers résidant dans une académie hors Île-de-France ont reçu une proposition d'admission de l'académie de Paris, **soit une progression de 11,9%.**

1 685 l'ont acceptée.

Les cordées de la réussite : un dispositif de valorisation des parcours via Parcoursup efficace



Les Cordées de la réussite visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances. Elles ont pour objectif de lutter contre l'autocensure et de susciter l'ambition scolaire des élèves par un accompagnement de la classe de 4^e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur. La mobilisation de l'ensemble des acteurs, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur et académies a permis la montée en charge du dispositif : en 2021-2022, 185 000 élèves (contre 80 000 en 2019) ont bénéficié d'actions déployées dans le cadre de 828 Cordées de la réussite.

La possibilité pour les établissements d'enseignement supérieur de prendre en compte la participation à une Cordée de la réussite au lycée lors de l'examen des dossiers des candidats de terminale contribue à l'attractivité et à l'efficacité du dispositif. En 2022, 36% des candidats lycéens qui ont participé à une Cordée de la réussite durant leur scolarité étaient boursiers.

Parmi les lycéens qui ont participé à une Cordée de la réussite durant leur scolarité au lycée et qui ont souhaité que cette caractéristique figure dans leur dossier, **95,5% d'entre eux ont reçu une proposition et 86,9% d'entre eux l'ont acceptée.**

On constate que les candidats dont le parcours dans les Cordées de la réussite a été mentionné, avec leur accord, dans le dossier disposent d'un taux de proposition d'admission sensiblement supérieur au reste de la population lycéenne de terminale.

Dans le détail, ce gain est particulièrement important **pour les lycéens issus de la voie professionnelle avec un écart positif de 6,7 points** par rapport aux autres lycéens de cette voie n'ayant pas été inscrits en cordées ou n'ayant pas signalé cette caractéristique dans leur dossier. Ce gain est également notable pour **les lycéens de la voie technologique avec +2,6 points**; il reste plus marginal concernant la voie générale (+1,3 point).

Un accès renforcé des bacheliers professionnels et technologiques dans les filières professionnalisantes

La réussite étudiante passe notamment par une meilleure orientation en permettant aux étudiants d'accéder aux formations où ils réussissent le mieux. L'application des taux minimaux de bacheliers professionnels et technologiques pour augmenter leurs possibilités d'accéder aux filières professionnalisantes va dans ce sens et se poursuit en 2022.

L'amélioration de l'accès des bacheliers technologiques en BUT se poursuit en 2022

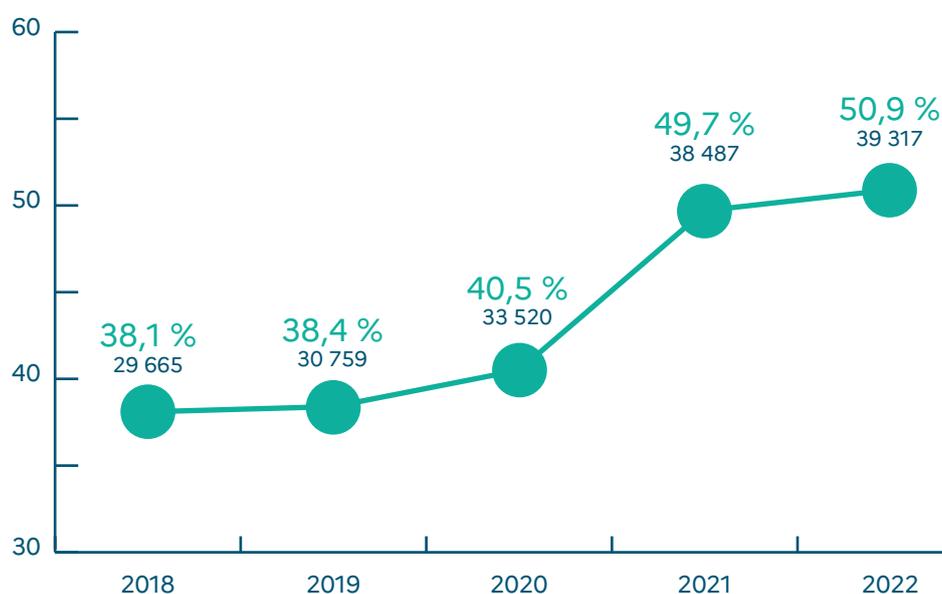
Depuis la création des Bachelors Universitaires de Technologie (BUT), le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a souhaité impulser une politique volontariste pour augmenter le nombre de bacheliers technologiques admis dans cette filière, dont la rénovation pédagogique a été pensée pour permettre à des profils variés de mieux réussir et en particulier les bacheliers technologiques. Cet effort en matière d'orientation doit permettre à la fois d'augmenter la poursuite d'études des bacheliers technologiques, et de répondre aux besoins des entreprises à bac + 3 en formant des techniciens supérieurs.

Sauf dérogation justifiée par une absence réelle de vivier, un taux minimal de 50% de bacheliers technologiques apprécié à l'échelle de l'IUT a été fixé dans plus de 800 formations par les autorités académiques au terme d'une concertation avec les présidents d'université et directeurs d'IUT.

Pour cette année 2022, l'amélioration de l'accès des bacheliers technologiques en BUT se poursuit :

- **77 278 bacheliers technologiques** ont confirmé au moins un vœu en BUT, soit 57,4 d'entre eux (57% en 2021).
- **39 317 bacheliers technologiques** ont reçu au moins une proposition en IUT, soit 50,9% d'entre eux (49,7% en 2021).
- **20 802 bacheliers technologiques** ont accepté une proposition d'admission en IUT, soit 52,9% d'entre eux (53,8% en 2021).

Évolution de la part des bacheliers technologiques ayant reçu une proposition d'admission en BUT



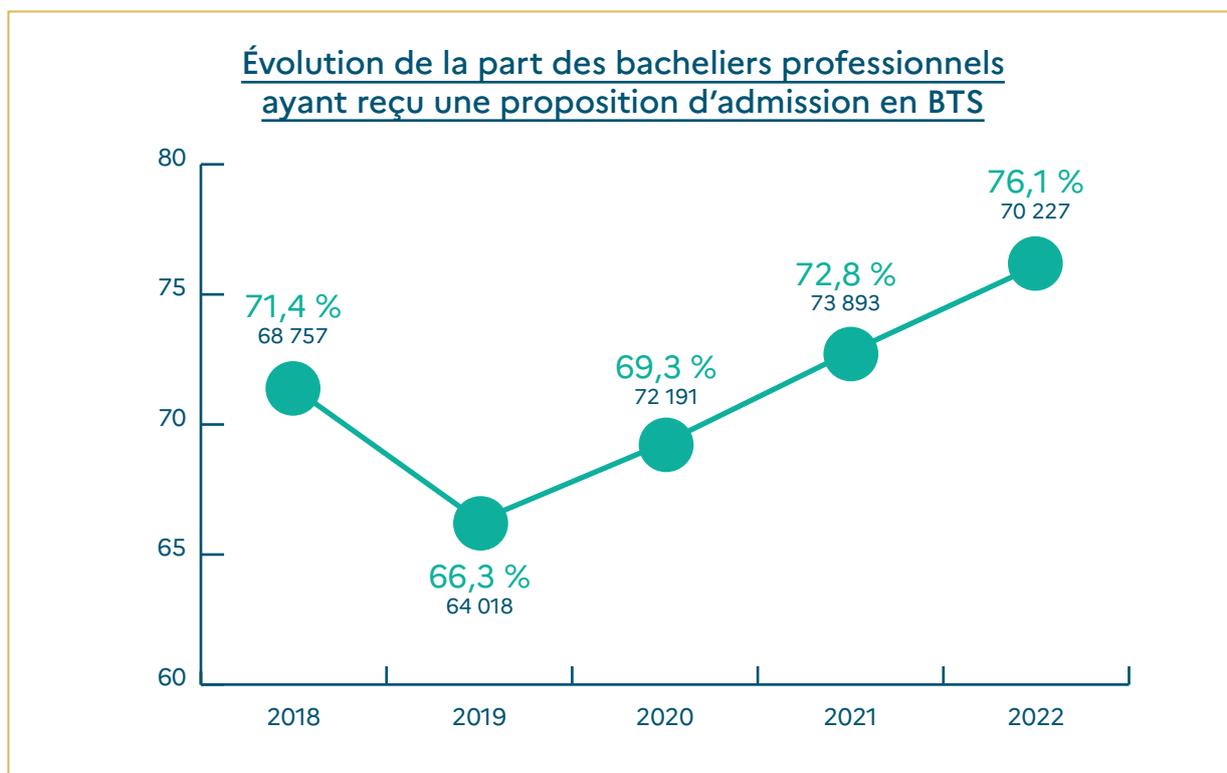
L'accès des bacheliers professionnels en STS se renforce

La politique volontariste des quotas de bacheliers professionnels pour l'accès aux BTS rendue effective depuis 2018 via Parcoursup a été prolongée et s'applique cette année à plus de 5 100 formations.

Pour cette année 2022 :

- **92 292 bacheliers professionnels** ont confirmé au moins un vœu en STS, soit 87,6 % d'entre eux.
- **70 277 bacheliers professionnels** ont reçu au moins une proposition en STS, soit 73,1 % d'entre eux (72,8 % en 2021).
- **44 421 bacheliers professionnels** ont accepté une proposition d'admission en STS, soit 63,2 % d'entre eux (63,5 % en 2021). Cette évolution du taux d'acceptation peut être mise en relation avec le développement d'opportunités plus grandes offertes aux lycéens professionnels dans un contexte de reprise du marché de l'emploi des jeunes.

À noter : 97,1% des bacheliers professionnels avec avis favorable à la poursuite d'études supérieures ont reçu une proposition d'admission, soit un taux supérieur à celui de 2021 qui s'inscrit en cohérence avec la dynamique de promotion de l'accompagnement à l'orientation mise en place par l'expérimentation dite « Bac pro –STS ».



Une meilleure réussite en 1^{er} cycle universitaire grâce aux dispositifs d'aide à la réussite des étudiants (Oui-si)

Mis en place depuis 2018, les dispositifs d'aide à la réussite, dits « Oui-si », sont des leviers essentiels pour réduire l'échec dans le 1^{er} cycle universitaire. Ces dispositifs sont notamment proposés aux étudiants via Parcoursup : lorsqu'un candidat reçoit une réponse « Oui-si » de la part d'une formation, cela signifie qu'il est accepté par la formation et qu'il bénéficiera d'un accompagnement spécifique (remise à niveau, soutien disciplinaire ou méthodologique...) dont les modalités sont détaillées dans son dossier.

Près de **1 700 dispositifs d'aide à la réussite** sont ainsi proposés via Parcoursup. 105 000 propositions d'admission « Oui-si » ont été formulées par les établissements. Ce sont près de 27 000 candidats qui vont bénéficier de ces dispositifs cette année.



Focus sur l'université Bretagne Sud :

À l'université Bretagne-Sud (UBS), 30% des étudiants de licence bénéficient d'un dispositif d'aide à la réussite. Depuis leur mise en place en 2018, le taux de passage en L2 a nettement progressé : il est passé de 33% à 40%. Le taux d'abandon en L1 (pour les étudiants « oui si ») est passé de 21% en 2018-2019 à 7,6% l'an dernier. Les réorientations ont également diminué : elles concernaient 21% des étudiants en 2018-2019, et seulement 6% en 2020-2021.

A l'UBS, ces parcours aménagés prennent la forme soit

- d'une première année en deux ans, complétées par des ateliers : construction du projet professionnel, ouverture culturelle, gestion du stress...
- d'un dispositif renforcé : soutien disciplinaire et méthodologique, tutorat étudiant, séances d'auto-formation, et rencontres avec les conseillères d'orientation

L'étudiant bénéficiaire d'un parcours « Oui-si » est au centre d'un dispositif qui coordonne plusieurs acteurs : les équipes pédagogiques, les enseignants référents, les tuteurs enseignants et les tuteurs étudiant.

Les tuteurs enseignants encadrent environ une vingtaine d'étudiants. Ils les rencontrent deux à trois fois par an, pour faire le point sur leur adaptation à l'université, leurs méthodes de travail, leurs apprentissages, leur projet de formation...

Selon l'université, l'intérêt premier de ces dispositifs est de créer une proximité avec les étudiants, pour les accompagner au mieux. La coordination entre différents acteurs permet un suivi à 360° des étudiants : renfort disciplinaire, définition du projet professionnel, tutorat étudiant...

Une plus forte mobilité géographique depuis 2018

Depuis 2018, la mobilité étudiante dès la 1^{re} année post bac s'est fortement accrue. La mobilité n'est jamais imposée sur Parcoursup, elle correspond à un choix de l'étudiant. Dans un contexte post crise sanitaire, on observe que la mobilité géographique continue de progresser.

Pour l'année 2022 :

→ **694 005 candidats ont confirmé au moins un vœu en dehors de leur académie de résidence**, soit 74,2% d'entre eux (près de 12 000 candidats supplémentaires par rapport à 2021).

→ **456 717 candidats ont reçu au moins une proposition d'admission pour une formation en dehors de leur académie, soit 65,8%** (12 200 candidats supplémentaires par rapport à 2021).

→ **215 112 candidats ont accepté une proposition d'admission en dehors de leur académie de résidence, soit 47,1% d'entre eux** (1 760 candidats supplémentaires par rapport à 2021).



Focus sur la mobilité des lycéens

La part des lycéens ayant confirmé au moins un vœu hors de l'académie de résidence évolue légèrement et atteint 75%.

Ils sont plus nombreux que l'année dernière à recevoir une proposition d'admission en mobilité : **69,5% d'entre eux, soit une progression d'1,4 point** par rapport à 2021.

La part des lycéens qui acceptent cette mobilité est similaire à celle de l'année dernière : 150 000 lycéens ont accepté une formation en dehors de leur académie.

5.

**Une plateforme
jugée utile
qui s'inscrit dans
une démarche
d'amélioration
continue**

L'étude d'opinion IPSOS : plus de la moitié des néo-bacheliers déclarent une expérience conforme voire meilleure que leurs attentes de la procédure Parcoursup

Pour la troisième rentrée consécutive, l'Institut Ipsos a réalisé une enquête auprès des néo-bacheliers sur leur perception de Parcoursup, plus précisément sur le projet d'orientation et d'accompagnement, l'inscription et la formulation des vœux, la phase d'admission et d'inscription administrative dans une formation, la satisfaction à l'égard de la procédure et les perspectives pour la session de l'année prochaine.

L'étude d'opinion montre que **Parcoursup est très majoritairement considéré comme un dispositif utile où l'on trouve ce que l'on recherche**. Malgré une tendance très légère à la baisse, les lycéens saluent toujours le fait d'y trouver toutes les formations reconnues par l'Etat (89%, +1), la liberté de choix pour formuler ses vœux (86%, -2), le fait de donner des indications claires et homogènes pour chaque formation (81%, -3), le fait de laisser le dernier mot au candidat (80%, -3).

Plus de la moitié des néo-bacheliers déclarent une expérience conforme voire meilleure que leurs attentes de la procédure Parcoursup. La satisfaction quant à l'utilisation des différents services proposés par Parcoursup reste très positive.

Plus de 2/3 (68%) des lycéens déclarent que Parcoursup a facilité leur entrée dans l'enseignement supérieur.

La plateforme est jugée claire et fiable. Elle reste une source de stress pour les lycéens interrogés qui expriment des attentes pour renforcer l'objectivité et la transparence sur les critères utilisés pour l'examen des dossiers de candidature.

L'étude est disponible sur le site du ministère www.enseignementsup-recherche.gouv.fr.

Une démarche d'amélioration continue de Parcoursup

Comme l'a rappelé la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Mme Sylvie Retailleau, affirmer clairement que Parcoursup fonctionne et que c'est un outil utile aux candidats ne signifie pas que la plateforme ne pourrait pas fonctionner encore mieux.

A l'image de tout service public, la procédure Parcoursup s'inscrit dans une démarche d'amélioration. Les attentes exprimées par la communauté éducative se focalisent notamment autour de trois demandes : le renforcement de l'accompagnement à l'orientation pour aider les lycées dans leur choix et favoriser la réussite des étudiants, la réduction du sentiment d'attente et du stress engendré, l'amélioration de l'objectivité et de la prévisibilité de l'examen des candidatures et des résultats d'admission sur la plateforme.

Ces attentes sont convergentes avec les engagements pris par le Président de la République consistant à « rendre Parcoursup plus prévisible, en donnant les résultats précis des années précédentes et en accompagnant mieux les familles ».

Pour y répondre, des propositions sont travaillées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en lien avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse autour de 3 axes stratégiques. Les améliorations envisagées vont au-delà du seul outil Parcoursup et s'inscrivent résolument dans une dynamique interministérielle.

→ **Axe 1 : Renforcer l'accompagnement à l'orientation et les informations apportées aux candidats sur les formations, sur les débouchés et l'insertion** pour aider les lycéens et leurs familles à faire des choix et favoriser la réussite des étudiants

→ **Axe 2 : Rendre l'examen des candidatures par les formations plus transparent** pour renforcer encore la compréhension des critères de choix des dossiers par les commissions des formations

→ **Axe 3 : Améliorer l'efficacité de la phase principale pour réduire encore l'attente des candidats** et le stress induit, naturel dans une période de choix d'avenir

L'annonce par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse du calendrier du baccalauréat 2023 et en particulier des épreuves finales de spécialité en mars 2023, participe de ces améliorations car la prise en compte de ces notes dans le dossier Parcoursup permettra de renforcer l'objectivité de l'analyse des candidatures.

6. Vers Parcoursup 2023

Calendrier de l'année de terminale 2022-2023



	BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE	BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL	parcoursup Entrez dans l'enseignement supérieur
	Le contrôle continu pour le baccalauréat général et technologique a lieu tout au long de l'année.	Les épreuves professionnelles font l'objet d'un calendrier spécifique et variable selon la spécialité visée.	
DÉC.			20 décembre : ouverture du site d'information Parcoursup.fr avec le moteur de recherche des formations
JANV.			18 janvier : ouverture de la plateforme Parcoursup pour s'inscrire et formuler ses vœux
FÉV.			
MARS	20 au 22 mars : épreuves terminales d'enseignements de spécialité		8 mars : date limite pour formuler ses vœux
AVR.			6 avril : date limite pour compléter son dossier et confirmer ses vœux
MAI		22 mai au 2 juin : épreuves écrites et pratiques sur support informatique	
JUIN	14 juin : épreuve de philosophie 19 au 30 juin : Grand oral	13 au 26 juin : épreuves écrites	1^{er} juin : lancement de la phase principale d'admission (réponses des formations) Mi-juin : lancement de la phase complémentaire
JUIL.	4 juillet : résultats du baccalauréat 7 juillet : fin de la session 2023	4 juillet : résultats du baccalauréat 7 juillet : fin de la session 2023	13 juillet : fin de la phase principale d'admission





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

parcoursup.fr

 @parcoursup_info

  @parcoursupinfo

etudiant.gouv.fr

  @etudiant.gouv

esr.gouv.fr — education.gouv.fr